

SCI 12 RUE SEBASTOPOL
Société civile immobilière au capital de 100 €
Siège social : LIEU DIT BOIS DU GOULOT
51 140 PROUILLY
SIRET : 752 854 729 00023

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois
Le 28 novembre,
A PROUILLY,

Les associés de la SCI 12 rue Sébastopol, société civile immobilière au capital de 100 €, divisé en 100 parts de 1 euro.

Sont présents :

Monsieur DEHARBE Yannick, possédant	51 parts
Madame DEHARBE Vanessa, possédant	49 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DEHARBE Yannick, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la société du Lieu dit « bois du goulot » 51 140 PROUILLY au 4 rue du 8 mai 1945 51 110 WARMERIVILLE.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

DV D7

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé ou le mandataire.

DEHARBE Yannick



DEHARBE Vanessa

